



Groupe d'Etats contre la corruption
Group of States against corruption



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTION GENERALE I - DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT
DIRECTION DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE

Strasbourg, 21 octobre 2011

Greco (2011) 14F

52^{ème} Réunion Plénière du GRECO (Strasbourg, 17 - 21 octobre 2011)

DECISIONS

Lors de sa 52^{ème} Réunion Plénière (Strasbourg, 17 – 21 octobre 2011), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2011) 16F) ;

Informations

2. prend note des informations fournies par le Président, les délégations et le Secrétaire Exécutif (cf. le Rapport de synthèse de la réunion - Greco (2011) 16F) ;

Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation conjoints

3. adopte le Rapport d'Evaluation des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur le Liechtenstein (Greco Eval I/II Rep (2011) 1F) ;
4. invite les autorités du Liechtenstein à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 3 ci-dessus ;

Troisième Cycle d'Evaluation

5. adopte les Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur :
 - la Suisse (Greco Eval III Rep (2011) 4F – Thèmes I et II) et
 - l'Ukraine (Greco Eval III Rep (2011) 1F – Thèmes I et II) ;
6. invite les autorités de la Suisse et de l'Ukraine à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la 5 ci-dessus ;
7. adopte le Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur Malte (Greco RC-III (2011) 11F) ;
8. invite les autorités de Malte à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 7 ci-dessus ;
9. approuve la liste des pays rapporteurs pour les procédures de conformité du troisième cycle à l'égard de la Grèce, de la Hongrie, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et de la Turquie (Greco Eval III (2011) 9E - ang. seul.) ;

Quatrième Cycle d'Evaluation

10. prend note du projet de Programme de l'Atelier de Formation en vue du Quatrième Cycle d'Evaluation qui sera tenu à Andorre la Vieille, le 9 novembre 2011 et note également que la date finale fixée pour les inscriptions est le 26 octobre 2011 ;
11. note que, suivant la chronologie du Troisième Cycle d'Evaluation, des visites du Quatrième Cycle se tiendront, en 2012, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne, Slovaquie, Slovénie, Suède et au Royaume-Uni (ordre alphabétique) ;
12. se félicite du fait que la Pologne, la Slovénie et le Royaume-Uni soient les premiers pays à accueillir une visite d'évaluation début 2012 et qu'ils acceptent de soumettre les réponses au questionnaire le 31 janvier 2012 au plus tard ; des visites en Finlande, Lettonie et dans un troisième pays encore à définir suivront, pendant le premier semestre 2012 ; tous les pays mentionnés à la décision 11 ci-dessus seront contactés par le secrétariat, en temps utile, avec des propositions de dates concrètes pour la tenue des visites ;

13. encourage les délégations qui n'ont pas encore répondu à la lettre du secrétariat du 26 septembre, de procéder à la désignation d'évaluateurs pour le Quatrième Cycle (un maximum de 5 possédant une expertise adéquate des assemblées parlementaires et des institutions judiciaires et de leur fonctionnement) ;
14. note, à cet égard, qu'il sera demandé au GRECO d'approuver, lors de sa 53^{ème} réunion plénière (5-9 décembre 2011), la composition des équipes d'évaluation pour les six premières visites qui seront organisées au cours du premier semestre 2012 ;
15. note que le GRECO élira ses Président, Vice-Président et membres du Bureau pour le Quatrième Cycle d'Evaluation lors de sa 53^{ème} Réunion Plénière ;
16. note que les membres du GRECO sont invités à présenter par écrit au Secrétaire Exécutif leur candidature ou de nommer des candidats, de préférence pour le 25 novembre, étant entendu que selon l'article 5, paragraphe 5 du Règlement Intérieur, les candidatures peuvent être présentées jusqu'à 48 heures avant la tenue des élections – il sera demandé à tous les candidats de fournir un bref curriculum vitae (1-2 pages) ;

Echanges de vues

17. tient des échanges de vues avec :
 - Martin KREUTNER, Président du *International Transition Team – International Anti-Corruption Academy (IACA)*, Président de l'EPAC - *European Partners against Corruption* ;
 - François BADIE, Chef du Service central de prévention de la corruption, délégué pour le groupe de travail G20 anti-corruption (France) ;
 - Cédric VISART DE BOCARMÉ, Procureur général de Liège (Belgique), membre du Bureau du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE) ;

Union Européenne – « paquet anticorruption »

18. tient un échange de vues sur le « paquet anticorruption » de la Commission européenne, y compris le rapport de la Commission sur les modalités de participation de l'Union européenne au GRECO, publié le 6 juin 2011 ;
19. exprime le souhait que le Conseil européen autorise l'ouverture des négociations en vue de la participation de l'Union européenne au GRECO dans le meilleur délai ;
20. souligne encore une fois que la participation de l'Union européenne au GRECO ne devrait pas conduire au sein du GRECO à une dualité des procédures d'évaluation ;

Demande du statut d'observateur – Organisation des Etats Américains (OEA)

21. décide à l'unanimité d'octroyer le statut d'observateur auprès du GRECO à l'Organisation des Etats Américains (OEA) ;

Demande du statut d'observateur – Académie Internationale de Lutte contre la Corruption (IACA)

22. décide à l'unanimité d'octroyer le statut d'observateur auprès du GRECO à l'Académie Internationale de Lutte contre la Corruption (IACA) ;

Budget 2012-2013

23. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif sur la procédure pour la préparation du programme et budget dans son nouveau format biennal;
24. note également que, le 22 novembre 2011, le Comité Statutaire du GRECO prendra une décision formelle sur le budget 2012, ainsi qu'une décision provisoire sur le budget 2013;

Divers

25. demande au secrétariat de préparer un projet de révision de l'Article 5 « Election du Président et du Vice-Président » et de l'Article 7 « Remplacement du Président et du Vice-Président » du Règlement Intérieur concernant le pourvoi de sièges vacants, pour examen par le Bureau, en vue de la soumission de propositions au GRECO 53 (5-9 décembre) pour décision ;

Calendrier des prochaines réunions

26. note que le Bureau tiendra sa 58^{ème} réunion soit à l'occasion de l'Atelier de formation en Andorre le 9 novembre 2011, soit au cours du premier trimestre 2012 ;
27. décide de tenir sa 53^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg, du 5 au 9 décembre 2011.